

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Première répartition de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, enfance, santé, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La participation du Département au fonctionnement de diverses associations œuvrant dans le domaine de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la santé est proposée dans le cadre d'une première répartition pour l'année 2019 et concerne 5 associations : l'Association des équipements collectifs Air bel, l'Association des équipements collectifs la Castellane, Médecins du monde, l'Association de recherche pour le soutien des parents et le développement des enfants (ARPE) et le Comité d'hygiène et de santé bucco-dentaire des Bouches-du-Rhône CHSBD), selon le tableau annexé au présent rapport.

Leurs interventions concernent :

- des activités autour de la petite enfance (consultations PMI, lieu d'accueil parents enfants) ;
- la prise en charge médico-sociale des personnes en situation de précarité ;
- l'information et la sensibilisation des professionnels, sur les troubles du spectre de l'autisme ;
- la prévention des maladies bucco-dentaires dans les écoles maternelles du département.

Telles sont des raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL